

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00827 Numéro SIREN : 849 988 043 Nom ou dénomination : A.T.P.
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 15691

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Engagements financiers et autres informations

certifié conforme
à l'original

AN

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2022

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				
des titres de participation				
des autres titres immobilisés et des titres de placement				
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	200			200
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 982	15 119		25 101
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	53 837	1 833		55 670
Immobilisations financières.....	250			250
Total.....	64 268	16 952		81 221

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	86	114		200
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 093	5 147		8 240
Autres immobilisations corporelles..	18 813	13 570		32 383
Total.....	21 991	18 832		40 823

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement
Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements	2 215	7 638	2 215	7 638
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....	2 215	7 638	2 215	7 638

Dépréciation des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	250	250	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	17 023	17 023	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	100	30,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	100	30,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	22 455	10 703	11 752	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	20 355	20 355		
Dettes fiscales et sociales.....	5 793	5 793		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....				
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	48 603	36 851	11 752	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

AN

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts.....	305
Avals et cautions.....	
Autres engagements donnés.....	

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....	
Crédit-bail mobilier.....	9 677
Crédit-bail immobilier.....	
Locations longue durée.....	
Autres engagements réciproques.....	

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....	
Autres engagements reçus.....	

Effectifs

1

Autres informations significatives

Non recensé

SASU A.T.P.
43 IMP DES NOISETIERS

84170 MONTEUX

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

AN

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2023

Désignation de l'entreprise : SASU A.T.P.						Néant		
Adresse de l'entreprise : 43 IMP DES NOISETIERS 84170 MONTEUX								
Numéro SIRET* : 84998804300014								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le
						Exercice N, clos le : 31/12/2022		31/12/2021
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*		010		012			
M	Incorporelles - Autres*		014	200	016	200		114
M	Immobilisations corporelles*		028	80 771	030	40 623	40 147	41 912
	Immobilisations financières* (1)		040	250	042		250	250
Total I (5)			044	81 221	048	40 823	40 397	42 277
C	Stocks - Mat. 1ères, apros en cours de prod.*		050	7 638	052		7 638	2 215
I	- Marchandises*		060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*		068	13 412	070		13 412	14 432
U	(2) - Autres* (3)		072	3 611	074		3 611	110
L	Valeurs mobilières de placement		080	2 250	082		2 250	1 650
A	Disponibilités		084	43 130	086		43 130	33 529
N	Charges constatées d'avance*		092		094			1 540
T	Total II		096	70 041	098		70 041	53 477
Total général (I + II)			110	151 262	112	40 823	110 439	95 753

PASSIF						Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*					120	3 000	3 000	
	Ecart de réévaluation					124			
P	Réserve légale					126	300	300	
R	Réserves réglementées*					130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)					132	38 757	20 760	
P	Report à nouveau					134			
R	Résultat de l'exercice					136	19 779	17 997	
E	Subventions d'investissement					137			
S	Provisions réglementées					140			
	Total I					142	61 836	42 057	
Provisions pour risques et charges						Total II 154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)					156	22 455	33 032	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)					164			
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)					166	20 355	12 167	
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169)					172	5 793	8 498	
	Produits constatés d'avance					174			
S	Total III					176	48 603	53 697	
	Total général (I + II + III)					180	110 439	95 753	
R	(1)	Dont immobilisations financières	193	250	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	11 752	
	E	à moins d'un an							
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût revient des immos acquises	182	16 952	
	V					ou créées au cours de l'exercice*			
I	(3)	Dont comptes courants d'associés	199			Prix de vente hors TVA des	184		
		débiteurs				immo cédées au cours de l'ex.*			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

AN

Désignation de l'entreprise :		SASU A.T.P.		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2022		31/12/2021	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	372 327		285 819
D	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	22		1 507
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	372 349		287 326
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	127 313		91 854
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	-5 423		-2 215
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	174 022		140 627
E	- mobilier	15 346	- immobilier				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	1 449	244	2 969		2 492
	Rémunérations du personnel*			250	20 520		13 889
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	10 471		7 066
X	Dotations aux amortissements*			254	18 832		12 034
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	57		47
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	348 761		265 795
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	23 589		21 530
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290			
I	Charges financières	(V)		294	319		358
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	3 491		3 176
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	19 779		17 997
B - RESULTAT FISCAL				312	19 779	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	3 491		
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	986				342	
	Zone franche urbaine (44 octies a)	987					
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138					
	Reprise d'entre en difficulté (44 septies)	981					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346				350	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	23 270	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	23 270	372	

AN

Désignation de l'entreprise : SASU A.T.P.						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410	200	412		414		416	200	
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat. out	440	9 982	442	15 119	444		446	25 101	
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460	53 837	462	1 833	464		466	55 670	
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
	Immob. financières	480	250	482		484		486	250	
TOTAL		490	64 268	492	16 952	494		496	81 221	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	86	502	114	504		506	200	
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530	3 093	532	5 147	534		536	8 240	
C	Inst. générales, agencés divers	540		542		544		546		
O	Matériel de transport	550	18 813	552	13 570	554		556	32 383	
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	21 991	572	18 832	574		576	40 823	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12,8%	0 %		
						6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL		596								

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SASU A.T.P.						Néant :	*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605	607
	Autres provis. réglement.	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
	Sur immobilisations	630		632		634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	1	Indemn. congés payés, charges...		
Autres Immos. incorp.	700		705	2			
Terrains	710		715	3			
Constructions	720		725	4			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	5			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	6			
Matériel de transport	750		755	7			
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B			

II DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374 39 233
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 39 743
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397	

AN

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E

2023

Désignation de l'entreprise : SASU A.T.P.		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376	1,00	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	372 327	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	372 327	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111	5 423	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	5 423	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	234 100	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	42 481	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	276 582	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	101 168
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	101 168	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	372 327	
Effectifs au sens de la CVAE	23	1,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du 01/01/2022	au 31/12/2022	
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

AN

SASU A.T.P.
société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 3000€
Siège social : 43 IMPASSE DES NOISETIERS
84170 MONTEUX
RCS : 849 988 043

Texte de la résolution d'affectation du résultat votée par
l'assemblée générale du 30 juin 2023
statuant sur les comptes de l'exercice
arrêtés au 31 décembre 2022

* * *

L'associé décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 19 778,73 euros de la manière suivante :

-
- Affectation au compte Autres Réserves pour 19 778,73€ qui présentera un solde de 58 535,58€

L'associé est informé que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

L'associé est en outre informé que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité social, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Extrait certifié conforme au P.V. de l'assemblée en date du 30 juin 2023.

le Président





N/Réf. : 849 988 043 RCS AVIGNON (2019 B 00827)
GR/8401/2886098



A.T.P.
A.T.P.
43 IMPASSE DES NOISETIERS
84170 MONTEUX

5235 - 1/1 - 9139

Avignon, le 6 octobre 2023
Entreprise : A.T.P.
Exercice clos le : 31/12/2022

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

UNIQUE RELANCE – RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS LEGALES

Le président du tribunal, le parquet et le préfet sont informés que vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022** en violation de l'article L.232-23 I du code de commerce.

Vous pouvez encore régulariser votre situation dans un délai de **15 jours maximum** en nous adressant par courrier à l'adresse ci-dessus, en un seul exemplaire, **très lisibles, non agrafés** :

- Les comptes annuels certifiés conformes et signés par le représentant légal,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée générale certifiées conformes et signées par le représentant légal,
- Le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant),
- Chèque d'un montant de 47,54 Euros.

Avec nos salutations distinguées,

Les greffiers,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON



CONSEQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON-DEPÔT DES COMPTES ANNUELS

Votre société prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit, ce qui peut lui créer des **difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs et pour des concours bancaires**. Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt est constitutif d'une **infraction punie d'une amende**, à l'encontre des représentants légaux, de 1 500 € portée à 3 000 € en cas de récidive (art. R.247-3 du code de commerce et 131-13 du code pénal). **Le président du tribunal de commerce adressera aux dirigeants une injonction de déposer les documents comptables au greffe avec astreinte dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor public** (art. L.611-2 II du code de commerce). Tout intéressé peut obtenir la même mesure en référé (art. L.123-5-1 du code de commerce). Le président peut dans les mêmes conditions, **désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités**. La chambre criminelle de la Cour de Cassation (n°12-40086) ne trouve aucune excuse pour exonérer une personne morale de l'obligation de dépôt des comptes annuels (atteintes à la concurrence, secret des affaires, etc.).

